

Conditions générales de vente

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société SCIC SA Mangeons Bio Ensemble et de son client dans le cadre de la vente des produits issus de l'agriculture biologique et/ou en conversion vers l'AB. Toute prestation accomplie par la société SCIC SA Mangeons Bio Ensemble implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Modalité de commande

Toutes commandes prises par la SCIC SA Mangeons Bio Ensemble devront faire au minimum 100 kg ou valoir 350 € HT.

Clause n° 3 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande. La société SCIC SA Mangeons Bio Ensemble s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, les produits sont fournis au prix en vigueur au jour de la commande.

Clause n° 4 : Confidentialité

Les documents remis ou envoyés par la société SCIC SA Mangeons Bio Ensemble demeurent notre propriété : ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur.

Clause n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 6 : Modalités de paiement et délais

Le règlement des commandes s'effectue par virement dans un délai de 30 jours.

Clause n° 7 : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Les heures de livraison indiquées lors de l'enregistrement de la commande ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont aucunement garanties.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur la lettre de voiture du transporteur à réception desdites marchandises. Ces réserves accompagnées de photos devront être transmises dans un délai de 48 heures, à compter de la réception, par mail à la société SCIC SA Mangeons Bio Ensemble.

Un accord de SCIC SA Mangeons Bio Ensemble est obligatoire pour tout retour de marchandise.

Clause n° 8 : Compétence et contestation

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le tribunal de commerce de Niort.